

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du Jeudi 15 Novembre 2018**

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

### **Procurations de vote :**

**Mandants :** T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), M. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), J. S. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), J. M. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

**Mandataires :** A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004460

Rapport n°9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

## Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Questions diverses

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et du 16 novembre 2017, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

### I. En matière financière

| Décision     | Objet  | Date de signature |
|--------------|--|-------------------|
| FIN.18.08.D1 | Régie de recettes liée à la gestion du FABLAB : institution d'une indemnité de responsabilité pour les mandataires suppléants  | 8 février 2018    |
| FIN.18.08.D2 | Régie d'avances frais de représentation : modification du montant de l'avance - suppression du cautionnement   | 28 février 2018   |
| FIN.18.08.D3 | Régie d'avances frais de représentation : modification temporaire du montant de l'avance - MIPIM 2018  | 27 février 2018   |
| FIN.18.08.D4 | Régie et sous-régies de recettes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers : modification des sous-régies, ajout d'une indemnité de responsabilité pour le mandataire suppléant et modification du montant de l'encaisse | 13 juin 2018      |
| FIN.18.08.D5 | Régie de recettes liée à l'encaissement des amendes : ajout d'une indemnité de responsabilité pour le mandataire suppléant   | 5 avril 2018      |
| FIN.18.08.D7 | Régie d'avances Aire d'accueil des gens du Voyage : modification n°6 - ajout d'une aire d'accueil  | 14 juin 2018      |

| Décision     | Objet                                | Date de signature |
|--------------|--------------------------------------|-------------------|
| DIV.18.08.D1 | Vente d'un violoncelle               | 9 mai 2018        |
| DIV.18.08.D2 | Vente d'un orgue                     | 10 juillet 2018   |
| DIV.18.08.D3 | Réforme et cession de biens vétustes | 27 septembre 2018 |
| DIV.18.08.D4 | Réforme et cession de bien vétuste   | 27 septembre 2018 |

#### Signature de 3 contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre du refinancement de plusieurs prêts à taux fixes élevés (de 2,30 % à 5,66 %), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a signé 3 contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour les budgets eau et assainissement. Ce réaménagement de dette avec date d'effet au 25 octobre 2018 fait suite à la reprise par le Grand Besançon des compétences Eau et Assainissement intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les caractéristiques financières sont récapitulées ci-après.

- 1<sup>er</sup> prêt – Service de l'Assainissement

- Montant : 1 201 700,00 € dont capitalisation indemnité 126 889,55 €
- Taux fixe : 0,99 %
- Date de départ : 25 octobre 2018
- Durée totale : 7 ans
- Date de prochaine échéance : 25/01/2019
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité : Trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'intervention : 2 400 €
- Typologie Gissler : 1A

- 2ème prêt – Service de l'Assainissement

- Montant : 3 662 200,00 € dont capitalisation indemnité 924 764,32 €
- Taux fixe : 1,89 %
- Date de départ : 25 octobre 2018
- Durée totale : 17 ans
- Date de prochaine échéance : 25/01/2019
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité : Trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'intervention : 7 300 €
- Typologie Gissler : 1A

- 3ème prêt – Service de l'Eau

- Montant : 1 160 100 € dont capitalisation indemnité 81 297,46 €
- Taux fixe : 0,85 %
- Date de départ : 25 octobre 2018
- Durée totale : 5 ans
- Date de prochaine échéance : 25/01/2019
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité : Trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis d'un mois et le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'intervention : 2 300 €
- Typologie Gissler : 1A

#### Réaménagement de dette avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre de la reprise des compétences Eau et Assainissement intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a identifié des contrats de prêts à taux fixe élevés qui pourraient faire l'objet d'un réaménagement auprès de la banque domiciliataire des fonds.

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté nous a fait une proposition de réaménagement de dette que le Grand Besançon a accepté et qui concerne 12 contrats de prêts, avec des taux fixes initialement élevés (de 2,30 % à 5,66 %) portant sur un encours total au 25 octobre 2018 de 4 891 048,67 €. Elle consiste en un regroupement en fonction de leurs durées résiduelles, en 3 prêts, avec une réduction de durée des prêts, une recapitalisation partielle de l'indemnité de remboursements anticipé (de 1 132 951,33 €) et une remise gracieuse de ces indemnités (634 818,00 €). L'opération de réaménagement est assortie de frais de réaménagement à hauteur de 12 000 € (9 700 € pour l'Assainissement et 2 300 € pour l'Eau).

|                           | Montant réaménagé (dont capitalisation indemnité) | Durée | Taux fixe | Périodicité   | Intérêts intercalaires | Indemnité totale de remboursement anticipé |                     |                   |
|---------------------------|---|-------|-----------|---------------|------------------------|--|---------------------|-------------------|
|                           |   |       |           |               |                        | Totale                                     | Dont capitalisation | Remise gracieuse  |
| Prêt n° 1 (Asst. 6 prêts) | 1 201 700,00                                      | 7A    | 0,99%     | Trimestrielle | 3 825,51               | 196 235,54                                 | 126 889,55          | 69 345,99         |
| Prêt n° 2 (Asst 5 prêts)  | 3 662 200,00                                      | 17A   | 1,89%     | Trimestrielle | 54 138,85              | 1 434 311,24                               | 924 764,32          | 509 546,92        |
| Prêt n° 3 (Eau 1 prêt)    | 1 160 100,00                                      | 5A    | 0,85%     | Trimestrielle | 5 411,99               | 137 222,55                                 | 81 297,46           | 55 925,09         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>6 024 000,00</b>                               |       |           |               | <b>63 376,35</b>       | <b>1 767 769,33</b>                        | <b>1 132 951,33</b> | <b>634 818,00</b> |

**Ce réaménagement permet, au travers de la réduction du taux, de faire des économies de frais financiers dès 2019** (- 21 K€ pour l'Eau, - 94 K€ pour l'assainissement) et de **1 413 K€ sur la durée résiduelle des prêts** (soit jusqu'en 2042), dont 94 K€ pour le service de l'Eau et 1 319 K€ pour celui de l'Assainissement en section de fonctionnement. Il convient cependant de préciser que la capitalisation des indemnités à hauteur de 1 132 K€ alourdit la section d'investissement, ce qui réduit l'économie globale générée par le réaménagement, qui reste toutefois intéressant (économies totales de 13 K€ sur l'Eau et 267 K€ sur l'Assainissement).

Par ailleurs, il permet une simplification de gestion, par la réduction du nombre de lignes de prêts et surtout d'éliminer de l'encours de dette des prêts à taux fixes élevés (en particulier un prêt de 1,4 M€ à 5,66 % sur une durée résiduelle de 23,5 ans).

#### Remboursements anticipés

| N° Contrat       | Index       | Périodicité | Capital restant dû remboursé par anticipation | Intérêts intercalaires | Montant indemnité à payer |
|------------------|-------------|-------------|---|------------------------|---------------------------|
| AN096518 (18.27) | Fixe 5,08 % | Annuelle    | 9 523,94                                      | 349,42                 | 1 391,00                  |
| 3513719 (18.16)  | Fixe 5,37 % | Annuelle    | 17 163,22                                     | 435,23                 | 3 125,00                  |
|                  |             |             | <b>26 687,16</b>                              | <b>784,65</b>          | <b>4 516,00</b>           |

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 25 septembre 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts, soit 4 100,92 €, et après déduction des intérêts intercalaires et de l'indemnité, l'opération ne dégage pas d'économie de frais financiers, mais permet d'évacuer ces prêts à taux fixes élevés de l'encours.

## II. En matière de marchés publics

### **Marché subséquent à bons de commande issu de l'accord cadre pour l'aménagement de voirie et de réseaux divers**

#### **Lot 1 : Besançon Intramuros**

Titulaire : ROGER MARTIN

Date de notification : 05/12/2017

Montant : 70 000 € HT pour la CAGB

#### **Lot 2 : Secteur Ouest de l'agglomération**

Titulaire : COLAS

Date de notification : 05/12/2017

Montant maximum : 400 000 € HT

#### **Lot 3 : Secteur Est de l'agglomération**

Titulaire : BONNEFOY

Date de notification : 05/12/2017

Montant maximum : 400 000 € HT

### **Mission de coordination SPS relative au doublement du pont de la gibelotte**

Titulaire : PMM

Date de notification : 19/06/2017

Montant : 5 120 € HT

### **Réalisation d'une piste cyclable Roche-lez-Beaupré / Novillars – Investigations complémentaires – Détection de réseaux souterrains**

Titulaire : CDCI

Date de notification : 24/01/2018

Montant : 6 640 € HT

### **Prestations supplémentaires aux travaux pour l'amélioration des projets de mobilité concernant l'itinéraire cyclable reliant Saône à sa gare**

Titulaire : COLAS/BONNEFOY

Date de notification :

Montant maximum : 250 000 € HT

**Etude d'optimisation et de développement du réseau de TCSP.**

Titulaire : EGIS RAIL

Date de notification : 07/06/2018

Montant : 57 350 € HT

**RD 683 - aménagement Voirie et pose d'une conduite d'eau potable**

**Lot 1 = Pose d'une conduite d'eau potable**

Titulaire : HEITMANN

Date de notification : 31/07/2018

Montant : 189 798,40 € HT

**Lot 2 : Travaux de VRD**

Titulaire : BONNEFOY

Date de notification : 31/07/2018

Montant : 554 806,70 € HT

**Mise en conformité des arrêts de bus**

Titulaire : ROGER MARTIN

Date de notification : 05/07/2018

Montant : 815 124 € HT

**Fiabilisation des moteurs GNV**

Titulaire : GARNITEC / ASNU

Date de notification : 16/07/2018

Montant : 51 150 € HT

**Etude préliminaire d'extension du Tramway à Châteaufarine**

Titulaire : EGIS RAIL

Date de notification : 02/08/2018

Montant : 69 750 € HT

**Travaux de signalisation lumineuse de transport et autres sur le réseau de transport urbain et périurbain**

Titulaire : EIFFAGE ENERGIE

Date de notification : 13/07/2018

Montant minimum / maximum annuels : 0 € HT / 90 000 € HT

**Fourniture et pose de deux tunnels de lavage équipés d'un recyclage d'eau de lavage et d'un système de récupération et de distribution d'eau de pluie**

Titulaire : SOGEA

Date de notification : 06/07/2018

Montant : 294 356,39 € HT

**Aménagement de la rue Wey**

**Lot n°1 = Génie Civil**

Titulaire : ROGER MARTIN

Date de notification : 31/05/2018

Montant : 97 718 € HT

**Lot n°2 = Systèmes et réseaux**

Titulaire : EIFFAGE ENERGIE

Date de notification : 31/08/2018

Montant : 79 872,78 € HT

**Avenant n°1 – Réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Témis – Lot 3 : Travaux de VRD et aménagements urbains, de l'avenue Léo Lagrange à l'avenue de l'observatoire**

Titulaire : COLAS EST

Montant initial : 3 884 568,24 € HT

Objet : Augmentation du montant du marché en raison de travaux supplémentaires et augmentation du délai d'exécution

Avenant notifié le : 31/10/2017

Incidence financière : +225 376,10 € HT, soit + 5,8 % par rapport au montant initial du marché

**Avenant n°1 - Rénovation du réseau d'assainissement du dépôt de bus de Planoise**

Titulaire : BONNEFOY/SBM TP

Montant initial : 614 995 € HT

Objet : Mise à jour du BPU initial et du montant des travaux pour tenir compte des travaux supplémentaires et des travaux modificatifs souhaités par la CAGB.

Avenant notifié le : 13/11/2017

Incidence financière : + 23 417,78 € HT, soit +3,67% par rapport au montant du marché initial

**Avenant n°2 - Rénovation du réseau d'assainissement du dépôt de bus de Planoise**

Titulaire : BONNEFOY/SBM TP

Montant initial : 614 995 € HT

Objet : L'avenant a pour objet d'acter la fusion de SBM TP et de deux autres sociétés qui deviennent SOGEA FRANCHE-COMTE, et donc la reprise des prestations initialement dévolues à SBM TP par ladite société.

Avenant notifié le : 05/02/2018

Sans incidence financière

**Avenant n°3 - Mission de Maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et au doublement du pont de la gibelotte et à la réalisation d'un mur de soutènement.**

Titulaire : INGEROP

Montant initial : 140 500 € HT

Objet : Prise en compte des études complémentaires pour réduire l'épaisseur du tablier du pont afin de permettre le passage d'une caténaire appartenant à la SNCF

Avenant notifié le : 27/03/2018

Incidence financière : 3 255 € HT, soit +7,08% d'écart cumulé par rapport au montant du marché initial

**Avenant n°1 – Rénovation de l'éclairage public au pôle bus rue Belin à Besançon**

Titulaire : CITEOS

Montant initial : 73 180 € HT

Objet : Introduction de deux prix nouveaux au BPU

Avenant notifié le : 06/06/2018

Incidence financière : +10 760 € HT, soit une évolution de + 14,7 % par rapport au montant initial du marché

**Avenant n°2 – Réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Témis – Lot 2 : Travaux de VRD et aménagements urbains, de la place Leclerc au pont de la gibelotte**

Titulaire : BONNEFOY

Montant initial : 2 714 544,75 € HT

Objet : Augmentation du montant du marché en raison de travaux supplémentaires

Avenant notifié le : 11/10/2017

Incidence financière : +67 817,16 € HT, soit + 7,46 % d'écart cumulé par rapport au montant initial du marché

**Avenant n°1 : Marché liaison modes doux Prés de Vaux-Chalezeule – Lot 1 : Infrastructures de voirie**

Titulaire : PBTP Démolitions

Montant initial : 332 849,90 € HT

Objet : Prise en compte de prestations supplémentaires et en moins-value et intégration d'un prix nouveau suite à la réalisation d'adaptations de chantier

Avenant notifié le : 26/06/2018

Incidence financière : + 73 514,10 € HT, soit + 22,09 % par rapport au montant initial du marché

**Avenant n°3 : Marché de démolition dans le cadre de la réalisation de la ligne de bus en site propre de l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et Témis**

Titulaire : PBTP Démolitions

Montant initial : 94 250 € HT

Objet : Intégration de travaux complémentaires

Avenant notifié le : 01/08/2018

Incidence financière : + 4 185 € HT, soit + 8,16 % par rapport au montant initial du marché

**Avenant n°1 : Lot n05 : Travaux d'ouvrage d'art du Pont de la Gibelotte - TCSP**  
Titulaire : DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION  
Montant initial : 265 065 € HT  
Objet : Rectification de la formule de révision  
Avenant notifié le : 03/04/2017  
Incidence financière : sans

**III. En matière domaniale et foncière**

Signature le 25/06/18 d'une convention d'occupation du domaine privé intercommunal au profit de l'entreprise MALPESA.

**IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances**

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,  
Le Président



Préfecture du Doubs

Reçu le **27 NOV. 2018**  
Contrôle de légalité

